



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 1<sup>er</sup> Février 2022

### **Fin de l'obligation du port du masque en extérieur en Isère à partir du mercredi 2 février**

Conformément aux annonces du Premier ministre le 20 janvier dernier, Laurent PREVOST, préfet de l'Isère, met fin, par arrêté préfectoral, à l'obligation du port du masque en extérieur dans l'ensemble du département de l'Isère, à partir du mercredi 2 février à 06h00.

Le port du masque reste obligatoire dans les lieux clos, notamment dans les établissements recevant du public et dans les transports en communs pour toutes les personnes âgées d'au moins 6 ans.

Afin de limiter au mieux la circulation du virus encore active dans le département, le préfet de l'Isère rappelle qu'il est essentiel de continuer à aérer fréquemment les lieux clos et à respecter les gestes barrières .

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05

Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38



Préfet de l'Isère



Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01